

Burundi : la perpétuité requise contre un journaliste accusé de "trahison"

@rib News, 13/04/2011 â€“ Source AFPLa prison Ã perpÃ©tuitÃ© a Ã©tÃ© requise mercredi contre le journaliste burundais Jean-Claude Kavumbagu, accusÃ© de "trahison" pour avoir doutÃ© de la capacitÃ© des forces de sÃ©curitÃ© du pays Ã prÃ©venir attentat des insurgÃ©s islamistes somaliens, a-t-on constatÃ© sur place."Le ministÃ©re public poursuit Jean-Claude Kavumbagu pour imputation dommageable, pour trahison et pour des Ã©crits diffamatoires (...) nous requÃ©rons Ã son encontre une peine de servitude pÃ©nale Ã perpÃ©tuitÃ©", a dÃ©clarÃ© Marc Ndabakeshimana, un des substituts du procureur gÃ©nÃ©ral de Bujumbura, au cours d'un rÃ©quisitoire de moins de deux minutes. La Cour a 60 jours pour rendre son verdict.

M. Kavumbagu, directeur du journal en ligne Netpress, avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 17 juillet 2010, quelques jours aprÃ©s le double attentat du 11 juillet Ã Kampala en Ouganda, revendiquÃ© par les insurgÃ©s somaliens shebab et qui avait fait 76 morts. Dans l'article incriminÃ©, Netpress Ã©crivait le lendemain du double attentat que "si les miliciens shebab voulaient tenter quelque chose dans notre pays, ils y rÃ©ussiraient avec une facilitÃ© dÃ©concertante tellement nos forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© brillent par leur capacitÃ© Ã piller et Ã tuer leurs compatriotes, plutÃ´t que de dÃ©fendre leur pays". Selon un avocat de la dÃ©fense, Me Gabriel Sinarinzi, "l'article sur lequel l'accusation s'est appuyÃ© dit clairement que le crime de trahison n'est valable qu'en temps de guerre au Burundi, ce qui n'Ã©tait pas le cas au moment oÃ¹ Kavumbagu a Ã©crit son article et mÃªme aujourd'hui". "Je pense que nous sommes dans une triste et malheureuse chronique d'une infraction pÃ©nale introuvable et le ministÃ©re public veut le faire condamner Ã perpÃ©tuitÃ© sur cette base", a dÃ©plorÃ© un autre de ses dÃ©fenseurs, l'avocat belge Bernard Maingain. Les shebab ont menacÃ© Ã plusieurs reprises l'Ouganda et le Burundi de reprÃ©sailles pour leur participation Ã la force de l'Union africaine en Somalie, l'Amisom, qui assure la survie du gouvernement fÃ©dÃ©ral de transition somalien et a rÃ©cemment gagnÃ© du terrain sur les insurgÃ©s Ã Mogadiscio. "Je ressens une Ã©motion considÃ©rable car M. Kavumbagu est un prisonnier d'opinion et requÃ©rir que ce prisonnier d'opinion reste en prison le reste de sa vie est inadmissible", a poursuivi l'avocat belge. Plusieurs pays et organisations internationales ont condamnÃ© l'arrestation et la dÃ©tention de M. Kavumbagu et des reprÃ©sentants de pays occidentaux et de l'ONU ont assistÃ© Ã l'audience mercredi. "Nous allons continuer d'alerter l'opinion mondiale sur un phÃ©nomÃ¨ne unique, je dis bien unique, dans l'histoire de la presse en Afrique sub-saharienne : c'est la seule personne qui croupit aujourd'hui en prison pour trahison avec une requÃªte de peine de perpÃ©tuitÃ©", s'est insurgÃ© Me Maingain. A 45 ans, M. Kavumbagu est emprisonnÃ© pour la cinquiÃ¨me fois dans l'exercice de sa profession. La derniÃ¨re fois, il avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 11 septembre 2008 pour diffamation, avant d'Ãªtre acquittÃ© en mars 2009.